

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 7 mai 2026

L'an 2026 et le 7 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Autruy-sur-Juine, sous la présidence de Christophe GUERTON, Maire.

Présents : Monsieur Christophe GUERTON, Monsieur Florent MOUHOT, Madame Magali ROLLET, Monsieur Jérémy VIÉ, Madame Catherine DOZIAS, Madame Marinette PASQUIER, Monsieur Gwenn FRANCHOMME, Madame Nathalie CHAILLER, Monsieur Philippe THIRIAU, Madame Sandrine LAYET, Monsieur Jean-Marc LOMBART, Madame Sylvie PHILIPPE, Monsieur Jérémy STEPHAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Frédéric DUBOCQ, Madame Amandine KONDOKI

A été nommé secrétaire : Monsieur MOUHOT Florent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 30/04/2026

Date d'affichage : 30/04/2026

Actes rendus exécutoires

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 12/05/2026

et publication ou notification : 12/05/2026

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026
- Décision Modificative pour correction d'un déséquilibre budgétaire - Budget Primitif 2026
- Demande d'aide financière pour le service téléassistance
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Règlement pour le prêt de matériel communal
- Règlement de la bibliothèque municipale
- Tarifs du repas du 14 juillet
- Etude de devis
- Questions diverses (renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales, cérémonie du 8 mai, brocante, passage de la flamme en soutien aux militaires blessés...)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026

Monsieur le Maire fait état des dernières délibérations prises et demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au dernier procès-verbal du 2 avril 2026.
Le procès-verbal du 2 avril 2026 est approuvé.

2026-23 Décision Modificative n°1 pour correction d'un déséquilibre budgétaire - Budget Primitif 2026

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° 2026-21 du conseil municipal, en date du 2 avril 2026, approuvant le budget principal de la commune,
Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Le budget n'est pas en équilibre réel au sens de l'article L.1612-4 du code général des collectivités territoriales (solde négatif de **23 240.54 €**). En effet, les ressources propres de la collectivité ne sont pas suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice : le montant de l'annuité de la dette s'élève à **168 960.84 €** et ne peut être couvert par les ressources propres qui s'élèvent à **145 720.30 €**.

En complément, les reports de l'exercice précédent ne permettent pas de couvrir ce déséquilibre. En effet, le solde de la section d'investissement est déficitaire de **12 901.42 €**.

Le remboursement du capital est imputé au compte 16, en dépenses de la section d'investissement. Il doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT).

Afin de corriger l'insuffisance de couverture du remboursement de la dette par les fonds propres dans le budget 2026, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement		Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Comptes	CH 011 – 615221	23 500.00 €			
	CH 023		23 500.00 €		
Total SF		23 500.00 €	23 500.00 €		
Section d'investissement		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Comptes	2135		23 500.00 €		
	CH 021				23 500.00 €
Total SI			23 500.00 €		23 500.00 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, les virements de crédits, ci-dessus énoncés.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-24 Demande d'aide financière pour le service téléassistance

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande d'aide présentée par Présence Verte pour un administré, afin de bénéficier du service de téléassistance.

Le Conseil Municipal décide de verser, à Présence Verte, une aide ponctuelle de 45 € correspondant aux frais d'installation (payable à l'article 6281). Cette somme sera réglée directement à Présence Verte qui la déduira d'une prochaine facture de l'administré.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-25 Proposition pour la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs

Suite aux dernières élections municipales, et conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale comprenant le maire qui en assure la présidence et six commissaires. Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux d'après une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE

DE DRESSER la liste de présentation des 12 commissaires titulaires et des 12 commissaires suppléants, parmi lesquels seront désignés par la Directrice des Services Fiscaux les membres appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente délibération à la Directrice des Services Fiscaux pour désignation de la C.C.I.D.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

1	MOUHOT	Florent	13	STEPHAN	Jérémy
2	ROLLET	Magali	14	LE GOFF	Jean-François
3	VIE	Jérémy	15	GERARD	Evelyne
4	LOMBART	Jean-Marc	16	BEAUVALLET	Etienne
5	PHILIPPE	Sylvie	17	JOUBERT	Annick
6	LAYET	Sandrine	18	PINCON	Gérard
7	PASQUIER	Marinette	19	CANCE	Odile
8	CHAILLER	Nathalie	20	COUROYER	Michèle
9	DOZIAS	Catherine	21	LAVENDER	Alain
10	DUBOCQ	Frédéric	22	THEVRET	Laurent
11	FRANCHOMME	Gwenn	23	BOUDET	Florence
12	KONDOKI	Amandine	24	SILVESTRE	Isabelle

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-26 Approbation du formulaire pour le prêt de matériel communal

Monsieur le Maire informe que les demandes de matériel communal s'effectuent via un formulaire de demande de matériel qu'il convient de compléter, de signer et de transmettre en mairie. Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce formulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le formulaire de prêt de matériel communal.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-27 Adoption du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Madame Magali ROLLET propose un règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE le règlement de la bibliothèque municipale.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-28 Adoption du règlement et du tarif de pêche nocturne

Monsieur Jérémy STEPHAN propose une nouvelle activité à l'étang : la pêche nocturne, et présente un règlement. Il propose de fixer le tarif de cet événement à 15 € par nuit et par poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE le règlement de la pêche nocturne, ci-annexé.

FIXE le tarif de la pêche nocturne à 15 € par nuit et par poste. Le règlement s'effectuera à l'étang lors de l'installation du poste.

Par ailleurs, les coordonnées de Jérémy STEPHAN seront ajoutées au règlement de la pêche. L'arrêté de régie devra également être remis à jour. Il a également été décidé que les cartes de pêche à la journée seraient accessibles à tous, sans devoir être invité par un pêcheur attiré.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-29 Tarif du repas du 14 juillet 2026

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire le repas républicain pour le 14 juillet, suivi de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE

DE RECONDUIRE le repas républicain pour le 14 juillet, suivi de jeux.

DE FIXER le prix du repas champêtre pour les personnes extérieures à la commune à 16 € par adulte et 8 € par enfant, jusqu'à 10 ans (tarifs appliqués en 2025).

Le paiement est à effectuer au moment de la réservation en mairie (par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en espèces – se munir du montant exact).

Des bulletins d'inscription seront distribués dans les boîtes aux lettres en temps opportun.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2026-30 Acquisition de décorations de Noël

Madame Magali ROLLET présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise Leblanc Illuminations pour l'acquisition de huit décors de Noël afin de remplacer les décors défectueux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise **Leblanc Illuminations** d'un montant de **1 000 € HT, soit 1 200 € TTC** pour l'acquisition de huit décors de Noël.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses

Annule et remplace : délibération 2026-10

Monsieur le Maire explique qu'à la suite d'une observation du contrôle de légalité il est demandé de préciser la délibération 2026-10 « Délégations données par le Conseil Municipal au Maire » concernant le point d'exercice du droit de préemption. Le conseil municipal fixe les conditions d'exercice du droit de préemption aux zones urbanisées et naturelles : UA, UB, AU, AUa, AUa, UBa, UBb, UBc, N, Nh, Ns.

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe que les membres de la commission de contrôle des listes électorales ont été renouvelés et en fait lecture :

	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
Titulaire	Catherine DOZIAS	Francine BERCHER	Maryvonne PINÇON
Suppléant	Jean-Marc LOMBART	Florence BOUDET	Marie-Christine LANGRY

Cérémonie du 8 mai

Le Maire rappelle que la cérémonie aura lieu à 9h30 en présence de l'Eole Clique. Monsieur Florent MOUHOT propose de faire la lecture du parcours d'un des morts pour la France. La cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié à la salle polyvalente.

Passage de la flamme en soutien aux militaires blessés

Lundi 18 mai à 10h44, l'association des Officiers de la Réserve Citoyenne de la Gendarmerie Nationale de la Haute-Savoie apportera la flamme du soldat inconnu qui sera confiée et déposée par les élèves de la classe de CP au monument aux morts lors d'une rapide cérémonie pour soutenir les militaires blessés en service. Le passage de la flamme traversera 104 communes.

Vide grenier du dimanche 24 mai 2026

Un point sur la mise en place du vide grenier est évoqué. Le montage de la sonorisation débutera le jeudi 21 mai et le marquage au sol s'effectuera le samedi 23 mai au matin.

ENS (Espace Naturel Sensible)

Monsieur le Maire explique que le département nous a informé que notre candidature a été retenue pour que les parcelles communales autour de l'étang soient labélisées Espace Naturel Sensible. Une convention devra être rédigée entre la commune et le département. Cette labellisation a pour objectif de préserver la faune et la flore présentes sur la zone humide et sur un coteau calcaire classé Natura 2000. Monsieur le Maire rencontrera Monsieur Chevalier, à ce sujet, le 15 juin 2026.

Tour du Loiret cycliste du samedi 13 juin 2026

Le responsable du parcours du Tour du Loiret cycliste contactera prochainement la mairie pour rencontrer les bénévoles. Il demande également si un bénévole supplémentaire pourrait être proposé. Madame Catherine DOZIAS propose mon mari Monsieur Sébastien DOZIAS.

Listes des commerçants et entreprises à Autruy

Monsieur Jérémy Vié propose d'adresser un courrier à tous les commerçants et à toutes les entreprises de la commune afin de recueillir leur avis pour apparaître sur le site Internet et le futur bulletin municipal.

SIRIS

Madame Nathalie CHAILLER indique que le conseil syndical a eu lieu le jeudi 30 avril. Le budget a été voté. Le SIRIS recherche une secrétaire pour 12 heures par semaine.

Marché hebdomadaire

Madame Nathalie CHAILLER indique que seule la boutique de Karistophe sera présente sur le marché jeudi 14 mai.

Fleurissement

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AFP AI pour l'achat de fleurs, d'un montant de **1 033,50 € HT**, soit **1 136,85 € TTC**. Celui-ci est validé par l'équipe municipale. Mesdames Sylvie PHILIPPE, Marinette PASQUIER et Monsieur Philippe THIRIAU proposent un plan de plantation à transmettre aux auto-entrepreneurs.

SIARJA (Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents)

Monsieur Florent MOUHOT indique que la prochaine réunion du SIARJA aura lieu le 19 mai à 19h.

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le mercredi 17 juin 2026 à 20 heures.

La séance est levée à 23h30

Ont signé les membres présents,

Le Maire,

Christophe GUERTON

